



Commune de CHAZEY-BONS
CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2025.

Etaient Présents : Bruno FORT – Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.

Bernard MICHAUD - Annabelle LEANDRO - Thierry LEGER - Julio CASTANEDA - Frédérique MOISSET, conseillers municipaux.

Absente excusée : Marie DICORATO procuration à Annabelle LEANDRO

Absents : David COUNORD - Patricia JANTET - Christine LECHON - Francisco MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Cécile MICHAUD.

Rédactrice du procès-verbal : Adeline GAUDICHEAU.

La séance est ouverte à 19 h, Cécile MICHAUD est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2. Communication du Maire dans le cadre de sa délégation générale.

DAM 2024-07 : modification des tarifs des concessions et cases de colombarium dans les cimetières communaux.

DAM 2024-08 : adhésion relative au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du Centre de Gestion de l'Ain.

DAM 2024-09 : modification des tarifs des salles communales à compter du 01/01/2025.

3. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget général. Délibération n° D 2025-01.

M. Bruno FORT, adjoint en charge des finances rappelle que toutes les pièces ont été étudiées en commission finances le 15/03/2025.

Il communique les résultats de clôture de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal :

- Prend connaissance des comptes de gestion 2024 du Budget Général établi par le trésorier, comptable de la collectivité.

Vote : validé à l'unanimité.

4. Vote du compte administratif 2024 - Budget général. Délibération n° D2025-02

Sous la présidence de Bruno FORT, adjoint chargé des Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Général 2024 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	911 118.54 €	1 012 327.74 €
Investissement	438 322.76 €	650 607.95 €
Report au 002 (2023)		958 507.61 €
Report au 001 (2023)	302 812.99 €	
Reste à réaliser	125 000.00 €	96 000.00 €
Total	1 777 254.29 €	2 717 443.30 €
Résultat de clôture		940 189.01 €
Vote : validé à l'unanimité.		

5. Affectation des résultats – Budget général. Délibération n° D2025-03.

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **1 059 716.81 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Il décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
Résultat de l'exercice	101 209.20 €
Résultats antérieurs de l'exercice R002	958 507.61 €
Résultats à affecter	1 059 716.81 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (001)	- 90 527.80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 29 000.00 €
Besoin de financement	- 119 527.80 €
AFFECTATION	1 059 716.81 €
Affectation en réserves en recettes d'investissement au 1068	119 527.80 €
Report en exploitation R002	940 189.01 €

Vote : validé à l'unanimité.

6. Vote des taux des contributions directes. Délibération n° D 2025-04.

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission des finances du 15/03/2025 et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 22.13 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23.03 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9.87%

Vote : validé à l'unanimité.

7. Vote du BP 2025 – Budget Général. Délibération n° D 2025-05.

M. Bruno FORT présente les projets d'investissement pour 2025 :

- lancement du projet de réfection de la voirie et de ses abords au passage du bourg de Chazey-Bons étudié et validé par l'ancienne équipe municipale, mais reporté en raison notamment de la pandémie du Covid-19 et des études supplémentaires nécessaires à la suite du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement en janvier 2023.
- poursuite du programme de rénovation des bâtiments communaux.
- travaux importants sur les bâtiments publics (église, maison des associations, ensemble (four et fruitière - salle de réunion et chapelle de Cressieu).
- extension de la cantine du groupe scolaire (en cours).
- réalisation d'un parking vers la maison des associations.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du Budget Général arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 15 mars 2025, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 940 862.01 €	1 940 862.01 €
Section d'investissement	1 355 525.80 €	1 355 525.80 €
TOTAL	3 296 38781 €	3 296 38781 €

8. Subvention à la Société de Chasse de CHAZEY-BONS. Délibération n° D 2025-06.

M. le Maire explique que la Société de Chasse a réglé des factures d'électricité et d'eau de 2019 à 2024 pour un montant de 2 030 €. Depuis 2025, les contrats correspondants aux factures d'eau et d'électricité ont été transférés à la commune de CHAZEY-BONS. Pour information, la Société de Chasse nous a informé qu'entre 2020 et 2024 elle a indemnisé les agriculteurs pour les dégâts occasionnés par les sangliers. Cette contribution a engendré entre 2020 et 2024 un coût de 3 471.67 €.

Il propose de verser une subvention correspondant au montant de ces factures et une aide exceptionnelle pour un montant total de 3 000 €.

M. le Maire propose qu'une convention soit établie entre la société et la commune sur l'utilisation de la fruitière de Rothonod et ses responsabilités afférentes.

Vote : 8 voix pour et 4 voix contre

9. Achat par la commune d'une licence IV. Délibération n° D 2025-07A

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la fermeture du restaurant « Le Moulin du Martinet », les propriétaires du restaurant « Le Moulin du Martinet » situé lieudit Pugieu – 01510 CHAZEY-BONS ont proposé la vente de leur licence IV à la commune.

M. le Maire propose d'acheter cette licence dans la continuité du souhait de préserver le tissu économique et social de la commune et ainsi permettre à terme une éventuelle implantation d'un commerce. De plus, cette licence pourrait être utilisée par des associations communales ou par la commune si besoin lors d'événements. Il propose l'acquisition de

cette licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie au prix de 7 000 € (hors frais de notaire).

Vote : 10 voix pour et 2 voix contre.

10) Questions et informations diverses.

M. le Maire donne la parole à Mme Sophie GROS pour présenter le projet de modification simplifiée du Plu approuvé le 24/02/2020. Elle précise que cette modification porte sur la parcelle AE 124, emplacement réservé n°. 3 appartenant aux conjoints PITRAT. Elle explique que la commune avait pour projet d'acquiescer cette parcelle d'une surface de 117 m² afin de réaliser une voie douce. Elle rappelle la délibération approuvée lors du conseil municipal du 22 octobre 2024 dans laquelle les membres du conseil ont décidé d'abandonner le projet de réalisation de cette voie douce, parce que le site aujourd'hui pressenti pour sa future réalisation n'est pas celui identifié dans le PLU.

Elle informe le conseil que ce dossier va être transmis aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées, lorsque ces instances auront rendu leur avis, une délibération fixant les modalités de mise à disposition du projet de révision simplifiée n°1 sera proposée à l'approbation du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 25 mars 2025.

A Chazey-Bons, le 25/03/2025.

La Secrétaire de séance,

Cécile MICHAUD

Le Maire,

Philip LALLEMENT.